



Madame Lydie POLFER  
Bourgmestre  
Hôtel de Ville  
Place Guillaume II  
L-2090 Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2026

**Objet : Question concernant la fête des voisins 2026**

Madame la Bourgmestre,

Une récente circulaire du ministère de la Famille porte sur la fête des voisins. Pour 2026, celle-ci est annoncée pour le 22 mai. Le ministère informe également que la participation sera désormais gratuite et que, au niveau de la coordination, l'association ASTI en est chargée, vu la dissolution d'ALPS asbl.

La VDL s'engage depuis de nombreuses années à promouvoir le vivre ensemble dans le voisinage et participe à l'initiative de la Fête des voisins. Cependant, c'est seulement pour la Fête des voisins « officielle » (donc à la date précitée) qu'elle met à disposition des citoyen.nes les bancs et les tables. Ainsi, les voisinages qui pour différentes raisons ne veulent pas organiser la fête le 22 mai (ainsi que le 23 et 24 mai), doivent alors louer ce matériel, ce qui engendre des frais. Citons parmi ces raisons les aléas météorologiques du printemps (froid, pluie) ou le début/la fin des vacances scolaires (beaucoup de personnes déjà/encore parties). Dès lors, certains voisinages préfèrent organiser une fête des voisins plus tard dans l'été.

En application de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je souhaite poser les questions suivantes :

- Y aura-t-il des changements dans l'organisation de la Fête des voisins à la suite de la reprise de sa coordination par l'ASTI (pour les services de la VDL, pour les citoyen.nes) ?
- Le Collège échevinal envisage-t-il mettre à disposition des bancs et tables aux voisinages qui organisent leur fête des voisins à un autre moment avant les vacances d'été ?
- Le Collège échevinal peut-il faire un bilan des éditions précédentes et informer le Conseil communal sur l'évolution de la participation à cet événement, notamment :
  - Nombre de fêtes selon les quartiers?
  - Autorisations délivrées pour des parcs ou pour fermer des rues à la circulation?
- Qu'est-ce que le Collège échevinal / la VDL met en œuvre pour motiver les voisinages à un comportement éco-responsable (p.ex. réduction des déchets/recyclage) ? Est-il envisageable de lancer, en concertation avec la commission à l'environnement et la commission du vivre-ensemble, un prix pour récompenser les voisinages qui s'engagent à respecter des critères écologiques ?

En vous remerciant d'avance de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments respectueux,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christa Brömmel', written in a cursive style.

Christa Brömmel  
Conseillère communale déi gréng